

Les cotisations sociales sont des paiements effectivement versés ou imputés au profit de régimes d'assurance sociale dans le but de constituer des provisions en vue du paiement de prestations d'assurance sociale (voir la section 17). Elles peuvent être versées par des employeurs pour le compte de leurs salariés ou par des salariés, travailleurs indépendants et personnes non salariées pour leur propre compte. Ces cotisations peuvent être obligatoires ou volontaires et il peut s'agir de régimes par capitalisation ou par répartition. Les cotisations de sécurité sociale obligatoires versées aux administrations publiques ou à des fonds de sécurité sociale placés sous le contrôle effectif de l'État représentent une part importante des recettes des administrations et, bien qu'elles ne soient pas traitées comme tel dans le SCN, de nombreux analystes (y compris la direction des affaires fiscales de l'OCDE) les considèrent comme similaires à un impôt sur le revenu et estiment qu'elles font de ce fait partie de la charge fiscale globale d'un pays. Elles sont importantes non seulement au sens où elles représentent une fraction importante des recettes de l'État, mais aussi parce qu'elles reflètent une partie des coûts encourus pour exercer une activité. Dans de nombreux pays en développement, la présence simultanée de cotisations sociales élevées et de prestations sociales faibles est souvent citée comme la raison expliquant l'existence d'une vaste économie informelle.

Définition

Des régimes d'assurance sociale peuvent être gérés par n'importe quel secteur d'activité et il peut s'agir de régimes par capitalisation ou par répartition. En outre, les cotisations versées à ces régimes peuvent être obligatoires ou volontaires. Généralement, les régimes les plus importants dans cette catégorie sont les régimes de sécurité sociale, imposés, contrôlés et financés par l'État, mais dans de nombreux pays, le rôle des fonds privés, capitalisés ou non capitalisés, gagne en importance.

Les fonds de sécurité sociale constitués dans le cadre des régimes de sécurité sociale sont des unités institutionnelles distinctes pour le SCN et forment une sous-catégorie du secteur des administrations. Bien que les cotisations au régime soient obligatoires, les versements au fonds peuvent être effectués sur une base volontaire pour bénéficier de prestations de sécurité sociale. Les régimes d'assurance sociale organisés par les administrations pour leurs agents sont classés dans les fonds privés capitalisés ou non capitalisés selon le cas.

Comparabilité

Tous les pays n'ont pas de régime de sécurité sociale, certains choisissant de financer les prestations sociales versées par l'État grâce à d'autres taxes ou recettes, ce qui explique pourquoi les analystes préfèrent souvent présenter la totalité des impôts et cotisations sociales lors du calcul de la charge fiscale. Cela étant, même ces comparaisons doivent être interprétées avec prudence. Il peut arriver que les États encouragent les employeurs et les salariés à sortir des régimes de sécurité sociale et à verser à la place des cotisations, même obligatoires, à des régimes gérés par des entreprises, réduisant ainsi les recettes et les dépenses des administrations sans nécessairement réduire le bien-être des consommateurs. C'est l'une des raisons pour lesquelles les comparaisons des impôts sur le revenu sont souvent exprimées en taux, la composante « cotisations sociales » représentant le taux obligatoire, que le régime concerné soit géré par l'administration ou par des entreprises.

En Finlande, en Islande et aux Pays-Bas, certaines cotisations prélevées sont fonction du revenu imposable (gains salariaux nets après totalité ou quasi-totalité des allègements fiscaux). En Australie et en Nouvelle-Zélande, aucune cotisation de sécurité sociale n'est prélevée.

Les chiffres présentés comprennent les cotisations sociales volontaires et obligatoires versées aux administrations.

Source

- OCDE (2010), *Comptes nationaux des pays de l'OCDE 2010, Volume II, Tableaux détaillés*, Éditions OCDE, http://dx.doi.org/10.1787/na_vol_2-2010-en-fr.

Base de données en ligne

- OCDE (2010), « Comptes des administrations publiques : Principaux agrégats », *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00020-fr>.


Pour en savoir plus

- Lequiller, F. et D. Blades (2007), *Understanding National Accounts*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264027657-en>.
- OCDE (2000), *Système de comptabilité nationale, 1993 – Glossaire*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264280878-fr>.
- NU, OCDE, IMF et Eurostat (éd.) (1993), *Système de comptabilité nationale 1993*, Nations Unies, Genève, <http://unstats.un.org/unsd/sna1993>.

Tableau 18.1. Cotisations sociales versées aux administrations publiques

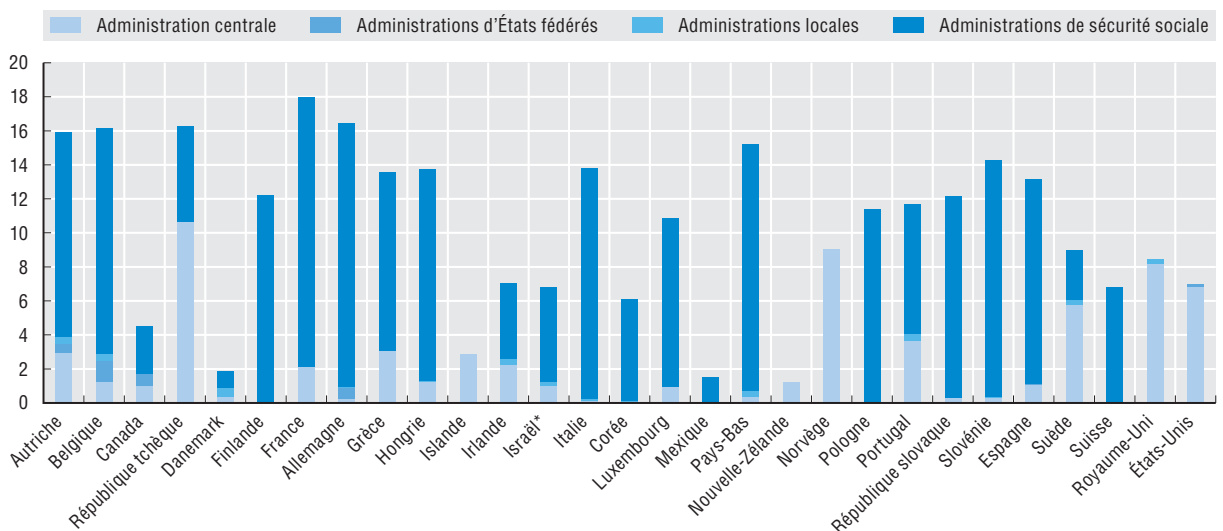

Pourcentage du PIB

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Allemagne	19.0	19.2	18.9	18.7	18.3	18.2	18.2	18.3	17.9	17.7	17.2	16.5	16.4	17.1
Australie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..
Autriche	17.3	17.3	17.2	17.2	16.8	16.7	16.4	16.5	16.3	16.2	16.0	15.8	15.9	16.6
Belgique	16.4	16.3	16.3	16.3	16.0	16.3	16.5	16.4	16.1	15.8	15.6	15.7	16.1	16.8
Canada	4.8	4.8	4.8	4.7	4.6	4.8	5.0	5.0	4.8	4.8	4.7	4.6	4.5	4.9
Chili	1.8	1.8	1.9	2.1	2.1	2.2	2.3	2.2	2.0	1.9	1.8	1.9	2.0	..
Corée	2.8	3.0	3.5	3.7	4.0	4.5	4.7	5.0	5.2	5.5	5.7	5.9	6.1	..
Danemark	2.0	2.0	2.0	2.5	2.6	2.6	2.1	2.1	2.1	2.0	1.9	1.9	1.8	1.9
Espagne	12.9	12.8	12.7	12.8	12.9	13.0	13.0	13.0	13.0	12.9	12.9	13.0	13.2	13.3
États-Unis	7.2	7.1	7.2	7.1	7.2	7.2	7.1	7.1	7.0	7.0	6.9	6.9	6.9	6.9
Finlande	14.2	13.4	13.0	13.0	12.1	12.2	12.0	11.9	11.8	12.2	12.4	12.0	12.2	13.0
France	20.5	20.0	17.9	18.1	17.9	17.9	18.0	18.2	18.0	18.1	18.2	17.9	18.0	18.4
Grèce	11.5	11.9	12.1	12.2	12.5	12.6	13.6	13.8	13.3	13.4	12.8	13.4	13.5	13.2
Hongrie	13.7	13.9	13.6	13.1	13.1	12.9	12.8	12.7	12.3	12.7	12.6	13.7	13.7	13.1
Irlande	6.3	5.9	5.6	5.6	5.6	5.8	5.7	5.8	6.0	6.1	6.3	6.5	7.0	7.2
Islande	2.7	2.7	2.7	2.8	2.9	2.8	2.9	3.1	3.1	3.2	3.3	3.0	2.8	3.1
Israël*	6.7	7.0	6.9	6.8	6.8	7.2	7.3	7.4	7.2	7.0	6.8	6.7	6.8	6.5
Italie	14.7	15.0	12.6	12.5	12.4	12.3	12.5	12.6	12.6	12.8	12.8	13.3	13.8	14.1
Japon	9.5	9.7	9.9	10.0	10.0	10.4	10.5	10.9	10.4	10.6	10.8	10.9	11.3	..
Luxembourg	10.9	11.1	11.2	11.0	10.9	11.8	11.8	11.7	11.6	11.3	10.8	10.7	10.9	12.1
Mexique	2.0	1.8	1.7	1.6	1.6	1.5	..
Norvège	9.6	9.6	10.3	10.1	8.9	9.3	9.9	9.8	9.4	8.9	8.8	9.1	9.0	9.9
Nouvelle-Zélande	1.6	1.7	1.9	1.4	1.1	1.1	1.2	1.1	1.0	1.0	1.2	1.2	1.2	..
Pays-Bas	16.4	16.2	16.1	16.6	16.4	14.7	14.3	14.7	14.9	13.9	14.8	14.2	15.2	14.6
Pologne	11.6	11.7	11.6	13.7	12.9	13.4	12.9	12.8	12.3	12.3	12.2	12.0	11.3	11.3
Portugal	10.0	10.2	10.3	10.2	10.6	10.8	11.1	11.6	11.6	11.9	11.8	11.6	11.7	12.0
République slovaque	16.0	15.1	15.0	14.1	14.2	14.4	14.7	14.0	13.3	12.8	11.9	11.8	12.1	12.8
République tchèque	14.2	14.6	14.1	14.1	14.2	14.2	14.9	15.1	16.1	16.2	16.3	16.3	16.2	15.4
Royaume-Uni	7.3	7.4	7.3	7.5	7.6	7.7	7.4	7.8	8.1	8.4	8.3	8.2	8.4	8.6
Slovénie	15.2	14.5	14.6	14.3	14.5	14.7	14.5	14.4	14.5	14.5	14.3	13.9	14.3	15.2
Suède	13.8	13.5	13.5	12.0	13.1	12.6	11.7	11.4	11.1	10.7	9.8	9.9	9.0	8.6
Suisse	7.4	7.4	7.3	7.2	7.2	7.5	7.6	7.5	7.0	7.0	6.9	6.8	6.8	7.2
Turquie
Zone euro	17.2	17.1	16.1	16.0	15.8	15.6	15.6	15.7	15.5	15.4	15.3	15.1	15.3	15.8
OCDE-Total

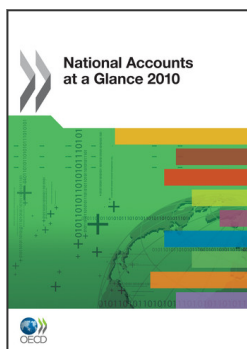
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932358029>

Graphique 18.1. Cotisations sociales versées aux administrations publiques

Pourcentage du PIB, 2008

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932357440>

* Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.



Extrait de :
National Accounts at a Glance 2010

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264095885-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Cotisations sociales », dans *National Accounts at a Glance 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/na_glance-2010-20-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.